

L'an deux mil dix-neuf, le quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de convocation : 27/08/2019

Présents : MMES. Denise GUION et MM. Rodolphe BALZ, Roland FILZ, Renaud PEYRARD.

Retardataire : Christiane BARTHELEMY arrivée en cours de séance

Absents excusés : MM. G. FABRA (pouvoir à Mme D. GUION), P. BOURGUE (pouvoir à M. R. PEYRARD)

Mme C. BARTHELEMY (pouvoir à R. FILZ) jusqu'à 20h.

Est nommé secrétaire de séance : M. Renaud PEYRARD

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est modifié comme suit :

« L'association Biovallée porte le projet TIGA (Territoire Innovation Grande Envergure) d'un montant approximatif de 500 millions d'euros répartis sur l'ensemble du territoire français. Si le projet porté par les trois communautés de communes (CCVD, CCCPS et CCD) est retenu, environ 20 millions peuvent être accordés en subvention et en participation. »

Actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme : Cette révision, s'appuyant sur la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'État, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises. Elle comprend le rajout dans les statuts du SDED d'une partie des compétences optionnelles (éclairage public et efficacité énergétique) et de la constitution de 3 groupes électoraux représentant les communes de - de 2 000 habitants, les communes de + de 2 000 habitants et les établissements publics de coopérations intercommunales.

Délibération adoptée par 5 voix pour et 2 abstentions.

Les membres du conseil municipal font remarquer que l'efficacité des services du SDED a baissé ces dernières années.

Convention d'adhésion aux services mutualisés de la CCVD – modification de l'annexe n°4 : Le secrétariat de la communes d'Eygluy-Escoulin a été transféré à la CCVD en juin 2018. Après une année d'exercice, il a été proposé à la commune de réduire au nécessaire les temps de travail à Eygluy Escoulin. Celui-ci est donc passé de 14h à 11h hebdomadaires. Pour acter ce changement, il s'avère nécessaire de modifier l'annexe n°4 de la convention-cadre de mutualisation correspondant au fonctionnement du secrétariat de mairie permanent. Pour mémoire, les communes remboursent le secrétariat de mairie permanent selon le principe suivant : salaire horaire et charges au réel, frais de gestion à 5%, frais de déplacement au réel. Délibération adoptée à l'unanimité.

Voirie :

Dans le cadre des travaux de voirie 2019, l'entreprise Colas débutera ses interventions courant septembre à Montclar sur Gervanne, Suze et Eygluy-Escoulin.

Chemin des Chambres : suite aux travaux 2018 sur ce chemin, Madame et Monsieur Abisset ont envoyé un courrier signalant leur mécontentement des travaux et les 3 crevaisons qu'ils ont subies.

Leur courrier a été transmis à l'entreprise Liotard ainsi qu'au responsable du Centre Technique Départemental en charge du suivi des travaux (maître d'œuvre).
Une réunion est prévue avec le maître d'œuvre et l'entreprise afin de reprendre ce chemin au plus vite.

Citerne d'eau du Col de Vaut : les travaux confiés à l'entreprise Objectif Eau ne sont pas encore terminés. Une lettre de rappel a été adressée à l'entreprise il y a quelques mois. Un devis pour modifier la station de pompage de l'Escoulin sera à nouveau demandé.

Façade de la salle des fêtes : Un chantier participatif va être organisé prochainement. Une réunion publique sera fixée d'ici la fin du mois de septembre.

Passerelle de la Sépie : Le conseil municipal remercie Monsieur Bruno Didier d'avoir enlevé cette passerelle. Une pelle mécanique est nécessaire au terrassement pour réaliser les encrages des poutres métalliques.

Aménagement divers : L'implantation de 2 rochers, 1 en face du point propre de l'Escoulin et en bord de route au niveau du dos d'âne côté propriété de Mme et M. Bonhomme, est prévue.

Urbanisme : la déclaration préalable déposée par Mme Sylvie Ripert a reçu un avis défavorable de la Direction Départementale des Territoires.

Questions diverses

- Denise Guion signale que l'entrée de l'école de Beaufort sur Gervanne a toujours lieu du côté de la route et que cela présente un danger. Une demande de déplacement vers le préau avait été faite par le conseil municipal. Madame le Maire de Beaufort sur Gervanne nous a informé qu'elle présenterait le sujet au prochain conseil d'école.
- Chemin rural de la Motte : le lierre qui envahit les murs et pénètre sous la toiture du préau communal devra être enlevé rapidement. Un courrier sera fait au propriétaire en ce sens.
- Une pétition contre les tirs de chasse qui ont eu lieu cet été sur la commune circule. Les tirs d'été sont autorisés depuis plusieurs années par arrêté préfectoral et pour certaines espèces animales. La commune va mettre en place une réunion ouverte aux habitants et aux représentants des parties.
- Le Conseil municipal souhaite engager une réflexion sur les aménagements et le revêtement des ruelles et des places à apporter au village d'Eygluy.
- Élagage des peupliers de l'Escoulin : le conseil municipal va solliciter l'intervention de professionnels pour estimer la dangerosité de ces arbres.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 novembre à 19h en mairie.

Fin de la séance à 21h15

Le Maire
Roland FILZ

